

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 5 septembre 2014 portant attribution
de la médaille de la sécurité intérieure**

NOR : INTK1420011A

Le ministre de l'intérieur,
Vu les articles D. 141-2 à D. 141-10 du code de la sécurité intérieure ;
Vu l'arrêté du 2 septembre 2014 pris pour l'application des articles D. 141-2 à D. 141-10 du code de la sécurité intérieure,

Arrête :

Article 1^{er}

Dans le cadre de la promotion exceptionnelle «Suède 2014», une médaille de la sécurité intérieure (échelon bronze) est attribuée aux personnes suivantes :

- M. GAFFIOT Philippe, pilote bombardier d'eau (CL 415).
- M. GUEBLE Dominique, pilote bombardier d'eau (CL 415).
- M. MANZO Daniel, pilote bombardier d'eau (CL 415).

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* des décorations, médailles et récompenses et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 septembre 2014.

Le ministre de l'intérieur,
BERNARD CAZENEUVE